



LES CONSEILS DE LA FORMATION

Éléments clés 2017

Présentés par le bureau de la formation et de l'emploi industriel



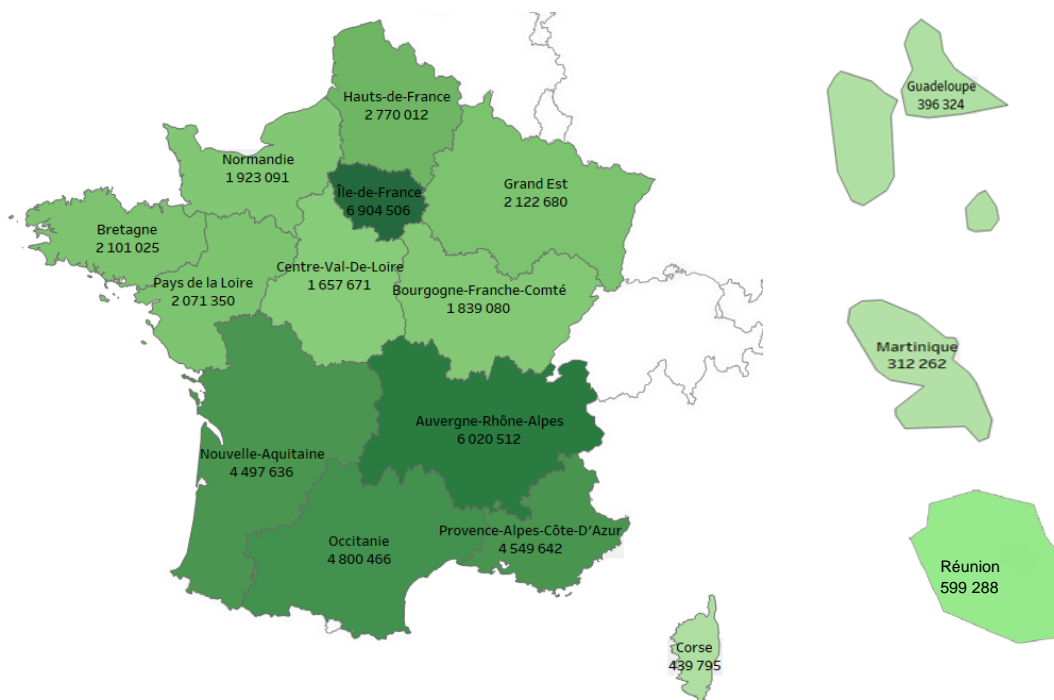
Préambule

- Les conseils de la formation (CF) sont institués auprès des chambres des métiers et de l'artisanat de niveau régional.
Il existe 18 CF dont 13 situés en métropole et 5 dans les DOM.
A Mayotte, le conseil de la formation est en cours de création.

- Les CF contribuent à développer l'acquisition de compétences nécessaires aux 1,1 million d'artisans, en finançant les formations généralistes (gestion, informatique, etc...) des chefs d'entreprise artisanale et de leur conjoint collaborateur ou associé.

- Le bureau de la formation et de l'emploi industriel de la DGE élabore la réglementation relative aux CF, anime le réseau des commissaires du gouvernement auprès des CF et réalise le bilan annuel des CF à partir des données qu'ils transmettent.

Les ressources 2017 des CF



43 millions d'euros proviennent de la contribution à la formation versée par :

- Les non-micros entrepreneurs (38,8 M€)
- Les micros entrepreneurs (4,2 M€)



41 000

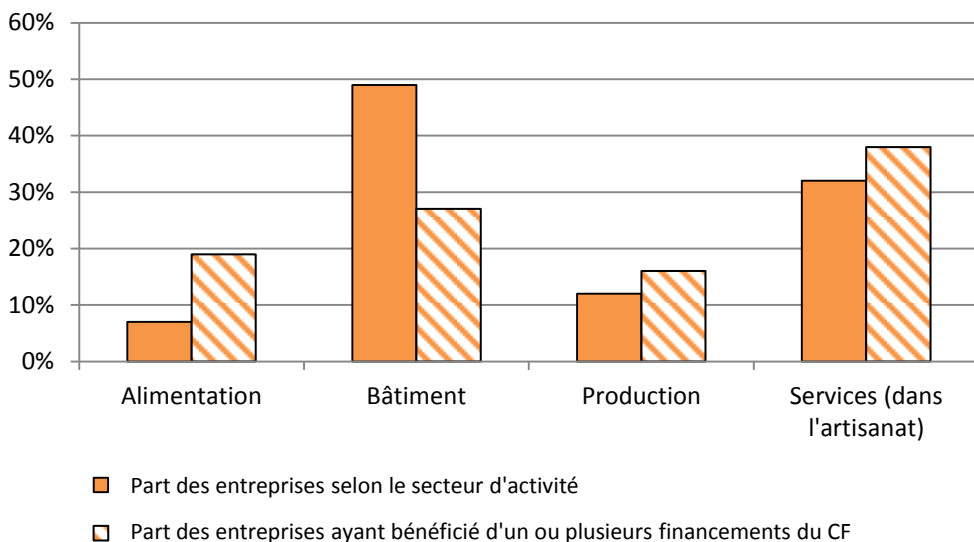
**STAGIAIRES ONT BENEFICIE
D'UN OU PLUSIEURS
FINANCEMENTS PAR LES CF**



ILS ONT SUIVI **69 570
FORMATIONS**

**ILS SONT EN ACTIVITE
DANS **37 250**
ENTREPRISES**

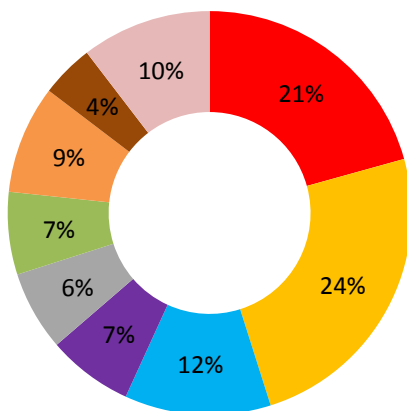
Les entreprises ayant bénéficié de financement des CF par secteur d'activité



Au niveau national, **3,05%** des entreprises artisanales ont bénéficié d'un ou plusieurs financements des conseils de la formation.

Répartition des formations financées par les CF

➤ Selon la nature des actions de formation

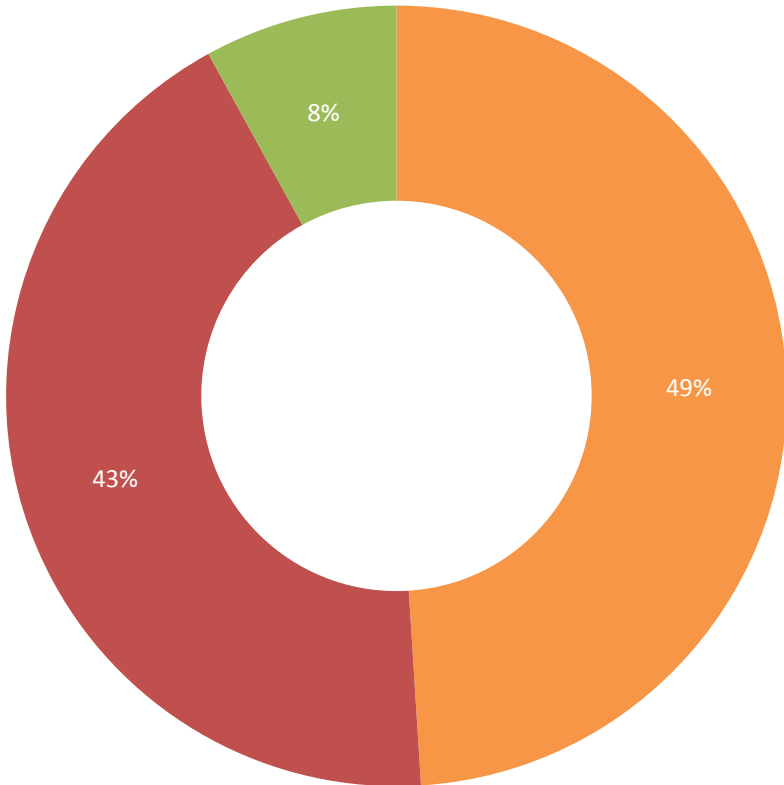


➤ Selon la durée des actions de formations



Répartition des stagiaires par tranches d'âges

Moins de 30 ans De 30 à 45 ans Plus de 45 ans



Répartition des stagiaires selon leur statut

- Femme chef d'entreprise
- Femme conjointe collaboratrice ou associée
- Homme chef d'entreprise
- Homme conjoint collaborateur ou associé

